

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, les établissements publics du second degré ont déclaré en moyenne 10,5 incidents graves pour 1 000 élèves. Avec une moyenne inférieure à 4 %, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) sont moins touchés que les collèges et les lycées professionnels (12 % et 13 %). Sur un trimestre, la moitié des incidents se concentre dans 10 % des établissements. Les violences verbales et physiques représentent les trois quarts des incidents recensés et celles suivies d'un signalement et/ou d'une plainte la moitié. Les élèves sont auteurs dans 85 % des faits et victimes dans 42 %. La violence des élèves est très majoritairement masculine : les garçons sont auteurs de 77 % des incidents contre seulement 18 % pour les filles. Si les garçons commettent plus d'agressions physiques, les filles sont plus portées sur la violence verbale. Garçon ou fille, un élève est en général violent à l'encontre d'une personne de même sexe.

Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2008-2009

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, les établissements publics du second degré, où sont scolarisés 4,2 millions de jeunes, ont déclaré, dans l'enquête SIVIS (*encadré p. 2*), en moyenne 10,5 incidents graves pour 1 000 élèves. Cette proportion a très légèrement baissé par rapport à l'année dernière, où 11,6 actes de violence pour 1 000 élèves avaient été recensés (*tableau 1*). Les lycées professionnels (LP), accueillant 13 % des jeunes qui suivent un enseignement secondaire public, sont nettement plus concernés par la violence en milieu scolaire que les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Ainsi, en 2008-2009, ils ont déclaré 13,1 incidents graves en moyenne pour 1 000 élèves contre 3,6 en LEGT. Les collèges apparaissent aussi globalement exposés à la violence : prenant en charge l'enseignement de six élèves du secondaire sur dix, ils ont recensé, en moyenne, 12 actes de violence pour 1 000 élèves.

Des établissements exposés de façon très inégale à la violence

Au-delà de ces moyennes, l'exposition à la violence reste très inégale selon les établissements, tant en LP et collège qu'en LEGT. Ainsi, une forte proportion d'établissements ne déclare aucun incident grave sur un trimestre. De décembre 2008 à février 2009, aucun acte de violence n'a été signalé dans un LP sur trois, plus de quatre collèges sur dix et plus d'un LEGT sur deux (*graphique 1*). À l'inverse, 15 % des lycées professionnels et 13 % des collèges ont connu au moins quatre incidents graves sur cette seule période. La proportion des LEGT dans cette dernière situation est deux fois moindre (7 %).

La violence en milieu scolaire reste donc très concentrée sur certains établissements. Les 10 % des établissements qui apparaissent les plus violents au cours d'un trimestre – à savoir ceux qui ont les ratios « nombre d'incidents pour 1 000 élèves » les plus élevés – déclarent près de la moitié des incidents graves. De même, les 5 % des établissements les plus souvent confrontés à la violence en milieu scolaire regroupent, à eux seuls, 30 % de l'ensemble des incidents enregistrés.

TABLEAU 1 – Nombre moyen d'incidents graves déclarés (pour 1 000 élèves)

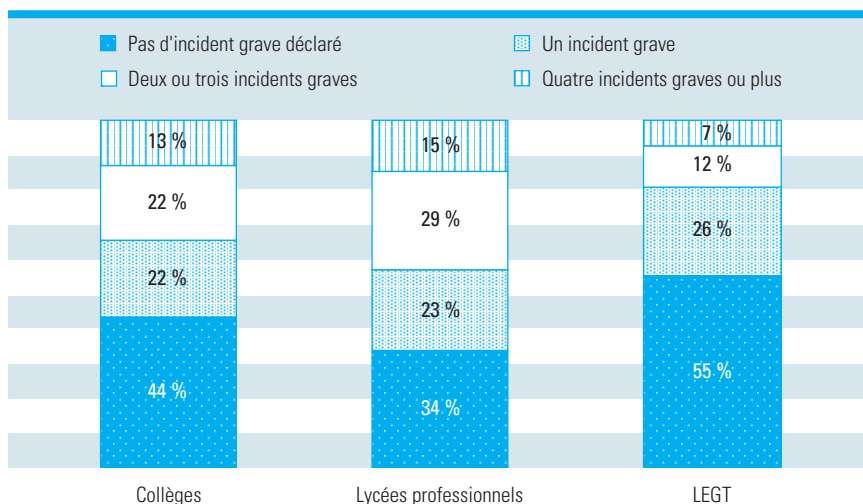
	2007-2008	2008-2009
Ensemble des EPLE (1)	11,6	10,5
Collèges	13,1	12,0
Lycées professionnels	15,1	13,1
LEGT	4,0	3,6

(1) EPLE : établissement public local d'enseignement

Source : MEN-DEPP - enquête SIVIS 2007-2008 et 2008-2009

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM).

GRAPHIQUE 1 – Nombre d'incidents graves par type d'établissement
Période décembre 2008-février 2009



Source : MEN-DEPP - enquête SIVIS 2008-2009

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

Parmi le décile des établissements les plus violents, environ 40 % relèvent de l'éducation prioritaire. Cette proportion est de 17 % pour l'ensemble des établissements du second degré et de 10 % pour les établissements qui ne déclarent aucun incident sur un trimestre. Les lycées

professionnels sont également surreprésentés parmi ces établissements les plus violents : ils en constituent le quart alors qu'ils ne représentent que 13 % de l'ensemble des établissements du second degré et 10 % des établissements ne déclarant aucun incident.

Taux de réponse à l'enquête SIVIS

L'enquête SIVIS est un recueil de données sur la violence en milieu scolaire. Elle est réalisée auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré représentatifs de la France métropolitaine et des DOM. Le tirage de l'échantillon n'assure pas de représentativité en deçà du niveau national.

L'enquête SIVIS auprès des établissements du second degré se compose de deux questionnaires : l'un recense la survenue et les caractéristiques des incidents graves qui ont eu lieu au cours d'un trimestre, l'autre recueille l'appréciation du chef d'établissement concernant l'ambiance et la sécurité qui règnent dans son établissement ou aux abords de celui-ci.

Taux de réponse à l'enquête SIVIS 2008-2009 (en %)

	Période 1 (sept-nov)		Période 2 (déc-fév)		Période 3 (mars-juin)	
	Incidents	Climat	Incidents	Climat	Incidents	Climat
Ensemble des EPLE	76	57	71	39	61	32
Collèges	78	60	76	42	65	34
LP	77	58	68	39	60	35
LEGT	73	55	68	36	60	27

Source : MEN-DEPP - enquête SIVIS 2008-2009

Quel que soit le trimestre, le taux de réponse des collèges à l'enquête SIVIS est toujours supérieur à celui des lycées. Pour la période de décembre à février, 76 % des collèges ont répondu à la partie « Incidents » de l'enquête, contre 68 % pour les LP et les LEGT. Par ailleurs, le taux de réponse se détériore au fur et à mesure de l'année scolaire, surtout en dernière période. Tandis que 76 % des EPLE avaient renseigné le questionnaire « Incidents » de septembre à novembre, ils n'étaient plus que 61 % à partir du mois de mars.

Le questionnaire sur le climat est, en revanche, toujours mal renseigné. De 57 % des établissements en début d'année, le taux de réponse est seulement de 32 % au dernier trimestre.

Les violences physiques et verbales représentent les trois quarts des incidents recensés

Parmi les actes graves déclarés dans l'ensemble des établissements publics du second degré, les atteintes aux personnes sont largement dominantes et constituent huit actes sur dix (tableau 2). Les deux types d'agression de loin les plus courants sont la violence physique (39 %) et la violence verbale (35 %). Les autres agressions sont nettement plus rares : le racket ne représente que 2,3 % des actes graves, les violences à caractère sexuel, comme les atteintes à la vie privée, 1,6 %. Outre les agressions, l'enquête SIVIS recense des actes de violence non directement dirigés contre des personnes : d'une part des atteintes aux biens et, d'autre part, des atteintes plus générales portant sur la sécurité de l'établissement. Relativement plus fréquentes, les atteintes aux biens (13 %) se répartissent entre le vol (6 %), les dommages aux locaux ou au matériel (5 %) et les atteintes aux biens personnels (2 %). Les atteintes à la sécurité ne représentent que 6 % des incidents graves déclarés. Parmi eux, certains actes

TABLEAU 2 – Les incidents graves selon leur nature (en % du nombre total d'incidents déclarés)

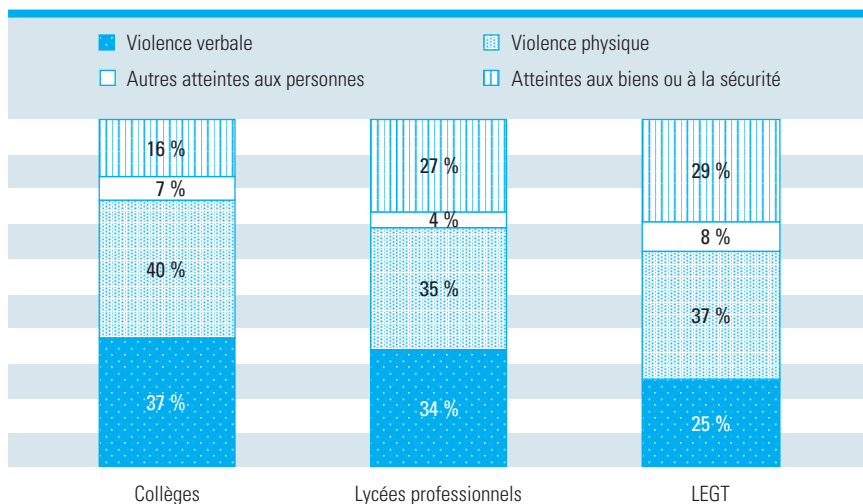
Type d'incident grave	2007-2008	2008-2009
Atteintes aux personnes	80,9	80,6
Violence verbale	37,5	35,3
Violence physique	36,4	38,8
Atteinte vie privée	2,1	1,6
Violence sexuelle	1,9	1,6
Racket	1,7	2,3
« Happy slapping »	0,9	0,7
Bizutage	0,4	0,4
Atteintes aux biens	15,4	13,0
Vol	6,8	5,7
Dommage aux locaux ou au matériel	6,5	5,2
Dommage aux biens personnels	2,1	2,1
Atteintes à la sécurité	3,8	6,3
Consommation de stupéfiants	1,9	1,9
Trafic de stupéfiants	0,5	1,2
Port d'arme blanche	1,2	2,2
Port d'arme à feu	0,1	0,3
Autres types de faits	-	0,8
Total	100	100

Source : MEN-DEPP - enquête SIVIS 2007-08 et 2008-09

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

N.B. En 2008-2009, la nomenclature des actes de violence intègre une modalité supplémentaire « Autres types de faits ».

GRAPHIQUE 2 – Nature des incidents graves par type d'établissement



Source : MEN-DEPP - enquête SIVIS 2008-2009

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

sont pénalement répréhensibles mais pas nécessairement violents : c'est le cas notamment de la consommation de stupéfiants qui concerne près de deux actes sur cent. D'autres faits, plus menaçants pour la sécurité des élèves et des personnels, tels que le port d'arme blanche ou à feu, ont été recensés à hauteur de 2,5 % des incidents.

Les atteintes aux biens ou à la sécurité sont relativement plus fréquentes dans les lycées

La violence en milieu scolaire revêt des caractéristiques différentes selon le type d'établissement. Si les agressions physiques sont partout prédominantes, les collèges semblent relativement plus affectés avec quatre actes graves sur dix recensés (graphique 2). Elles y représentent 4,8 incidents pour 1 000 collégiens en 2008-2009. La violence verbale est également très prégnante dans les collèges : elle correspond à 37 % des actes graves survenus au collège et, rapporté au nombre de collégiens, elle atteint 4,5 incidents pour 1 000 élèves. À l'inverse, les atteintes aux biens ou à la sécurité y sont relativement peu fréquentes : 16 % des incidents déclarés par les collèges, soit 1,9 incident pour 1 000 élèves. Les LEGT se caractérisent par des atteintes aux biens ou à la

sécurité relativement plus fréquentes (29 % des actes graves déclarés dans les LEGT). Cependant, en nombre d'actes, celles-ci demeurent peu nombreuses puisqu'elles représentent 1,1 incident grave pour 1 000 élèves. Dans les lycées professionnels, 3,7 incidents de ce type pour 1 000 élèves ont été déclarés en 2008-2009. En termes de structure des actes de violence, les LP se situent dans une situation intermédiaire, avec des violences verbales et physiques prédominantes, mais une part également élevée des atteintes aux biens ou à la sécurité (27 %).

La moitié des incidents sont suivis d'un signalement et/ou d'une plainte

Au cours de l'année scolaire 2007-2008, la moitié des actes graves de violence avaient donné lieu à des poursuites : signalement à l'inspection académique, au conseil général, à la police ou à la justice, dépôt de plainte. En 2008-2009, cette proportion est très sensiblement la même puisque 52 % des incidents déclarés ont été suivis d'un signalement et/ou d'une plainte (tableau 3). C'est dans les LEGT que cette proportion est la plus importante : 65 % des actes de violence enregistrés ont fait l'objet d'une poursuite, contre un sur deux dans les collèges et les lycées professionnels. Ces différences ne sont pas dues à la

nature distincte des violences selon le type d'établissement. Qu'il s'agisse d'agressions verbales, de violences physiques ou d'atteintes aux biens ou à la sécurité, les incidents survenus dans les LEGT sont plus souvent suivis d'un signalement ou d'une plainte.

TABLEAU 3 – Conséquences des incidents graves selon le type d'établissement

	Signalement ou dépôt de plainte (en % des incidents)
Ensemble des EPLE	52
Collèges	51
Lycées professionnels	49
LEGT	65

Source : MEN-DEPP - enquête SIVIS 2008-2009

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

Le recours aux instances administratives diffère également selon le type de victime et est plus fréquent lorsque la victime est un élève. En effet, pour assurer une certaine homogénéité des faits recensés entre établissements, l'enquête SIVIS ne retient que les agressions les plus graves si elles n'impliquent que des élèves. Aussi, lorsque ces derniers signalent l'incident, ils portent plainte beaucoup plus fréquemment que le personnel de l'établissement : 45 % des incidents ayant eu pour victime un élève ont donné lieu à une plainte. Cette part est de 27 % pour les agressions ayant eu pour victime un personnel de l'institution scolaire. Au cours de l'année scolaire 2008-2009, les personnels ont relativement plus souvent déposé plainte que l'année précédente, où 20 % de l'ensemble des agressions envers le personnel avaient donné lieu à ce type de poursuites.

Sur l'ensemble des violences commises par les élèves, peu de faits sont restés sans conséquence pour les auteurs : seulement 7 % d'entre eux n'ont impliqué aucune sanction et 8 % n'ont été suivis que d'un avertissement ou d'un blâme. Le conseil de discipline a été convoqué pour 29 % des incidents graves et les exclusions temporaires, prononcées en dehors du conseil de discipline, ont concerné 56 % des incidents commis par des élèves. On rappelle qu'un acte de violence peut avoir plusieurs conséquences (dépôt de plainte et conseil de discipline par exemple).

Les élèves sont auteurs de plus de huit actes graves de violence sur dix et victimes quatre fois sur dix

Les élèves sont les principaux auteurs de la violence en milieu scolaire : ils sont ainsi à l'origine d'environ 85 % des incidents graves déclarés (tableau 4). Près de 15 % des actes sont commis par des personnes extérieures à l'établissement (familles d'élèves, autres personnes ou inconnus) et moins de 1 % sont le fait du personnel de l'établissement. Quant aux victimes, elles se partagent à parts égales entre les élèves (42 %) et les adultes travaillant dans l'établissement (44 %). Cette part très importante du personnel victime tient en partie au mode de recensement des violences dans l'enquête SIVIS. En effet, si les incidents impliquant uniquement des élèves doivent être suffisamment graves pour être pris en compte dans l'enquête, aucune condition n'est requise pour les agressions faites sur le personnel.

L'implication des garçons est nettement supérieure à celle des filles

Auteurs ou victimes, les garçons sont nettement plus impliqués que les filles dans les actes de violence commis par les élèves. D'une part, 77 % des violences envers autrui ont pour auteur un ou des garçons, contre 18 % une ou plusieurs filles. D'autre part, les victimes de ces agressions sont pour 30 % des élèves de sexe masculin et pour 14 % des élèves de sexe féminin. Or, la répartition des effectifs garçons-filles est équitable, en moyenne, dans les établissements publics du second degré.

TABLEAU 5 – Taux d'implication des élèves selon le genre de l'auteur

	Garçons (pour 1 000 garçons)	Filles (pour 1 000 filles)
Ensemble des EPLE	11,0	2,5
Collèges	14,7	3,6
Lycées professionnels	13,9	4,1
LEGT	3,3	0,6

Source : MEN-DEPP - enquête SIVIS 2008-2009

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

TABLEAU 4 – Les incidents graves selon le type d'auteur et de victime (en %)

Auteur(s) \ Victime(s)	Élèves	Personnel de l'établissement	Autres personnes	Sans victime	Ensemble
Élèves	34,3	39,0	1,6	9,8	84,7
Personnel de l'établissement	0,4	0,1	0,1	0,0	0,5
Autres personnes	7,0	4,7	0,5	2,6	14,8
Ensemble	41,6	43,8	2,2	12,4	100

Source : MEN-DEPP - enquête SIVIS 2008-2009

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

Taux d'implication

L'unité observée dans l'enquête SIVIS est un incident grave survenu dans un des établissements publics du second degré. Chaque incident déclaré est décrit par un certain nombre de caractéristiques propres : période à laquelle il est survenu, nature de l'incident, profil du ou des auteur(s) ainsi que des victimes s'il y en a, lieu, circonstances de l'acte et conséquences pour les auteurs et les victimes. À chaque incident sont également associées des caractéristiques de l'établissement dans lequel il s'est déroulé : type d'établissement, type de commune, appartenance ou non au secteur de l'éducation prioritaire, effectifs par sexe et section d'enseignement.

Afin de comparer les garçons et les filles auteurs de la violence en milieu scolaire, il convient de calculer des taux d'implication pour ces deux sous-populations, c'est-à-dire le nombre d'incidents dont sont auteurs les garçons rapportés au nombre total de garçons par type d'établissement, et le nombre d'incidents dont sont auteures les filles sur le nombre total de filles par type d'établissement. En toute rigueur, les deux taux d'implication ne peuvent être comparés que si la part des récidives est similaire dans la population « filles » et dans la population « garçons ». Or, comme ne sont pas remontées de données individuelles sur les auteurs et les victimes, il n'est pas possible d'y repérer la récidive.

En 2008-2009, le nombre moyen d'incidents graves par établissement dont l'auteur est un garçon est de 11 pour 1 000 garçons (tableau 5). Lorsque l'auteur est une fille, on recense 2,5 incidents pour 1 000 filles, soit un taux d'implication plus de quatre fois inférieur à celui des garçons (voir l'encadré ci-dessus). Cet écart est aussi manifeste dans les collèges, dans les lycées professionnels que dans les LEGT, même si le nombre d'incidents dans ce type d'établissement est nettement moindre.

La violence des élèves est majoritairement portée du même sexe

Les garçons, de même que le personnel féminin, sont victimes de 30 % des violences envers autrui commises par les élèves (tableau 6a). Viennent ensuite le personnel masculin (21 %) puis les élèves-filles (14 %). Toutefois, le profil des victimes diffère fortement suivant que l'agresseur est un garçon ou une fille scolarisé(e) dans l'établissement. Aussi les garçons s'en prennent-ils d'abord à leurs

homologues masculins : 38 % des violences commises par les garçons ont pour victime un élève du même sexe. Près de trois incidents sur dix causés par les garçons portent sur le personnel féminin de l'établissement, deux sur dix sur un personnel masculin et seulement un sur dix sur une élève. Au total, 58 % des actes de violence commis par les garçons ont pour victime un élève ou un personnel du même sexe.

Cette proportion est encore plus élevée chez les filles auteures de violence envers autrui : 68 % des incidents graves dont elles sont à l'origine concernent une personne de sexe féminin. Dans 40 % des cas, leur violence porte sur une femme de l'établissement et dans 28 % des cas, sur une élève. Seulement 6 % de leurs agressions concernent leurs condisciples masculins. Si les personnels féminins subissent plus souvent que leurs homologues masculins la violence des élèves (respectivement 30 % et 21 % des incidents), elles sont aussi plus représentées parmi les personnels travaillant en établissement. Dans l'enseignement secondaire public, le taux de féminisation des enseignants atteint 57,5 %.

La violence des élèves porte donc plus fréquemment sur des personnes du même sexe. Ce résultat se retrouve, de manière symétrique, en analysant le portrait des agresseurs selon la population victime. Les violences subies par les garçons ont pour auteur un garçon dans 95 % des situations alors que les élèves garçons sont auteurs de 77 % des actes de violence (tableau 6b). De même, si les filles ne commettent que 18 % des actes de violence, 39 % des violences subies par les filles ont pour auteure(s) une ou plusieurs filles.

Cependant, comme les garçons sont beaucoup plus impliqués que les filles dans les phénomènes de violence, ils restent majoritaires parmi les agresseurs des filles et surtout des personnels féminins. Les garçons sont ainsi à l'origine de 54 % des violences commises envers les filles et de 71 % des agressions faites aux femmes travaillant dans le secondaire public.

Pour les personnels victimes, qu'ils soient hommes ou femmes, le profil des élèves agresseurs est assez similaire : trois fois sur quatre, il s'agit d'un ou plusieurs garçons.

Les garçons sont plus souvent auteurs de violences physiques et les filles de violences verbales

Les incidents graves dont sont auteurs les élèves sont essentiellement de la violence physique et de la violence verbale (graphique 3). Comme on pouvait s'y attendre, les garçons sont plus fréquemment auteurs de violence physique (10 points de plus que les filles) et les filles de violence verbale (19 points de plus que les garçons).

TABLEAU 6a – Répartition des actes de violence dont sont auteurs les élèves selon le type de victimes (en %)

Auteur(s) \ Victime(s)	Élève(s) garçon(s)	Élève(s) fille(s)	Personnel homme	Personnel femme	Autres personnes	Ensemble des victimes
Élève(s) garçon(s)	38	10	20	28	4	100
Élève(s) fille(s)	6	28	22	40	4	100
Ensemble des élèves auteurs	30	14	21	30	5	100

Source : MEN-DEPP - enquête SIVIS 2008-2009

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

TABLEAU 6b – Répartition des actes de violence dont sont auteurs les élèves selon le type d'auteur (en %)

Auteur(s) \ Victime(s)	Élève(s) garçon(s)	Élève(s) fille(s)	Personnel homme	Personnel femme	Autres personnes	Ensemble des victimes
Élève(s) garçon(s)	95	54	76	71	67	77
Élève(s) fille(s)	4	39	21	25	15	18
Groupes mixtes d'élèves ou de sexe inconnu	1	7	3	4	17	5
Ensemble des élèves auteurs	100	100	100	100	100	100

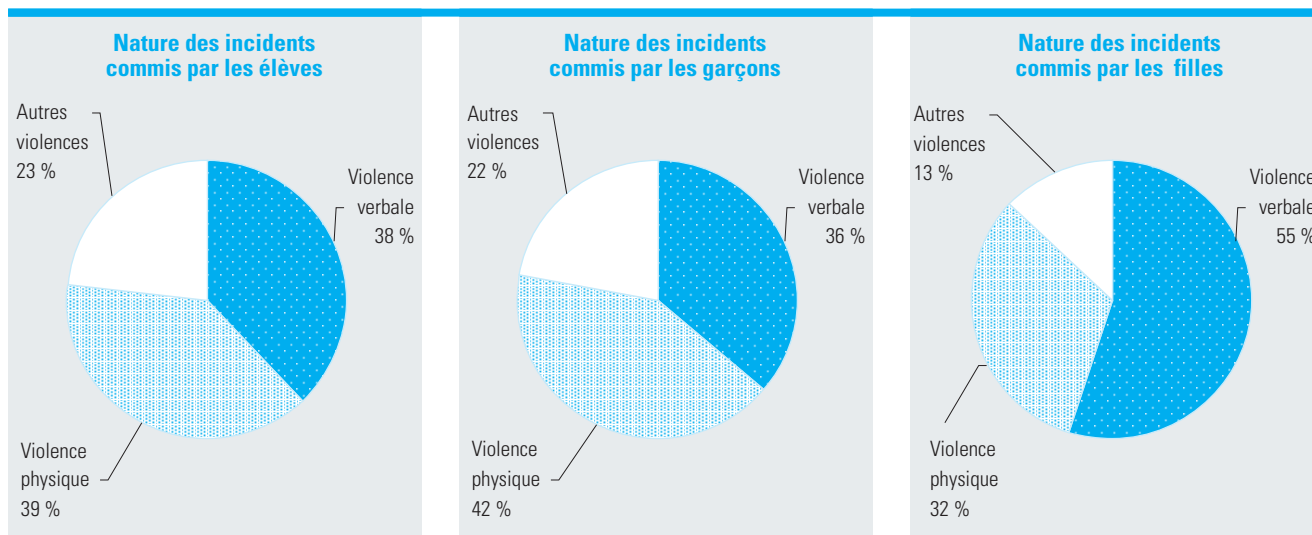
Source : MEN-DEPP - enquête SIVIS 2008-2009

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

Les élèves sont victimes de violences physiques et les personnels de violences verbales

De par la nature du recensement des actes, la violence commise entre élèves est essentiellement physique : ce sont 76 % des incidents dont sont victimes les garçons et 58 % pour les filles (graphique 4). La violence verbale, quant à elle, représente 12 % des agressions subies par les filles et 6 % pour les garçons. Cette part relativement faible tient au fait que seules sont retenues dans l'enquête les insultes entre élèves ayant eu au moins l'une des conditions suivantes : l'acte est à caractère raciste,

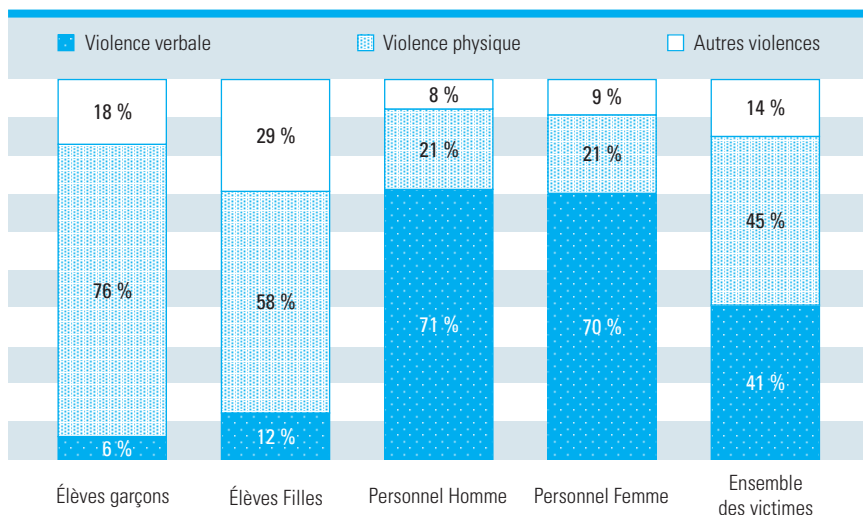
GRAPHIQUE 3 – Nature des incidents selon le genre de l'auteur



Source : MEN-DEPP - enquête SIVIS 2008-2009

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

GRAPHIQUE 4 – Nature des incidents commis par les élèves selon le type de victime



Source : MEN-DEPP - enquête SIVIS 2008-2009
 Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM)

antisémite, homophobe ou sexiste, l’auteur est passé en conseil de discipline, un signalement ou une plainte a été déposé(e). Les personnels de l’établissement sont beaucoup plus touchés par la violence verbale des élèves (environ 70 %) que par leur violence physique (21 %), sans réelles différences en fonction de leur genre.

Une fois sur cinq, les filles sont victimes d’autres atteintes à la personne : 12 % sont des violences à caractère sexuel et 7 % des atteintes à la vie privée ou du « *happy slapping* ». Les garçons sont deux fois moins touchés (une fois sur dix) par les autres atteintes à la personne. Et, lorsque c’est le cas, ils ne souffrent pas des mêmes violences que les filles car il s’agit alors

Pour en savoir plus

« Les actes de violence grave dans les établissements publics du second degré en 2007-2008 » *Repères et références statistiques*, RERS édition 2009, MEN-DEPP, pp. 56-57.

« Les actes de violence recensés par SIVIS dans les établissements publics du second degré en 2007-2008 » *Note d’Information* 08.34, MEN-DEPP, décembre 2008. Repris dans « La criminalité en France », *Rapport 2008 de l’Observatoire national de la délinquance*, pp. 468-476.

essentiellement de racket. Enfin, pour les filles comme pour les garçons, le vol et les dommages aux biens personnels constituent 9 % des violences subies. En résumé, on peut distinguer deux principales typologies d’incidents graves dont sont auteurs les élèves. D’une part de la violence physique essentiellement entre élèves, très majoritairement de la part de garçons et, d’autre part, une violence verbale d’origine plus mixte mais toujours à dominante masculine, dont sont victimes les personnels de l’établissement.

Nadine Laïb et Florent Guérault, DEPP B3